

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2017

L'an deux mil seize, le 30 janvier à 20 heures 30, par convocation en date du 26 janvier, le Conseil municipal de la commune de BROU s'est légalement réuni, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

Présents : M. MASSON Maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, Mme THIRARD 4^{ème} adjointe, M. PELLETIER 5^{ème} adjoint, Mme SALIN 6^{ème} adjointe, Mme RICHE, Mme PILON, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, Mme DOUCET, Mme LESIEUR, M. GRANGER, M. LOUIS.

Absents représentés : M. BROUARD (pouvoir à M. LOUIS), M. DEBUSNE (pouvoir à M. KIBLOFF), M. VOUZELAUD (pouvoir à M. MASSON), M. HOUDIERE (pouvoir à M. CAILLARD), Mme GAUDIN (pouvoir à Mme SALIN), Mme HERMELINE (pouvoir à M. MONACO), M. BURIC (pouvoir à Mme THIRARD).

Absente non représentée : Mme ALLION.

Secrétaire de séance : M. MONACO.

2017/01 Programme de voirie 2017 = demande de subvention au titre du F.D.I.

Dans le cadre du programme de voirie pour l'année 2017, étudié et validé par les commissions des finances et des travaux qui se sont réunies le 19 janvier, une demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil Départemental doit être effectuée

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de réalisation des travaux de voirie 2017 : pontage de fissures, mise en place d'un ECF (Enrobé coulé à Froid), revêtement en enrobé, réfection des trottoirs, pour un montant de 103 089 Euros hors taxes – soit 123 207 Euros toutes taxes comprises.
- ✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Montant des travaux	103 089 Euros H.T.	
⇒ Subvention F.D.I. (30 %)		30 927 Euros
⇒ Emprunt (comprenant la TVA).....		92 780 Euros
⇒ T.V.A	<u>20 618 Euros</u>	
Total T.T.C.	123 207 Euros	123 707 Euros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux = avril 2017
- Fin des travaux = décembre 2017

- ✓ **Mandate** le Maire pour qu'il dépose le dossier auprès du service concerné.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/02 Seconde phase (aménagement extérieurs) du projet de la nouvelle salle multisports = demande de subvention au titre du FDI, DETR, FSIL et « réserve parlementaire »

Dans le cadre des aménagements extérieurs (seconde phase du projet) de la salle multisport dont la construction est programmée cette année, plusieurs demandes de subvention sont à prévoir :

- une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture ;
- une demande de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) auprès de la préfecture ;
- une demande de Réserve Parlementaire auprès de M. CORNU, sénateur d'Eure-et-Loir ;
- une demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **Approuve** le projet de réalisation des travaux de la seconde phase (aménagement extérieurs) du projet de la nouvelle salle multisports, pour un montant de 130 213 €uros hors taxes - soit 156 256 €uros toutes taxes comprises.

✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.),
- Monsieur le Préfet d'Eure et Loir dans le de la D.E.T.R. et du F.S.I.L.,
- Monsieur CORNU Gérard – Sénateur d'Eure-et-Loir dans le cadre des fonds de la « réserve parlementaire ».

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Montant des travaux	130 213 €uros	H.T.	
⇒ Subvention F.D.I. (30 %)	39 064 €uros		
⇒ Subvention D.E.T.R. (20 %)	26 043 €uros		
⇒ Subvention F.S.I.L. (20 %)	26 043 €uros		
⇒ Subvention auprès de Monsieur Gérard CORNU Sénateur d'Eure-et-Loir dans le cadre de la « réserve parlementaire »	10 000 €uros		
⇒ Emprunt (comprenant la TVA)	55 106 €uros		
⇒ T.V.A.	26 043 €uros		
Total T.T.C.	156 256 €uros		156 256 €uros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux = septembre 2017
- Fin des travaux = février 2018

✓ **Mandate** le Maire pour qu'il dépose le dossier auprès des services concernés.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/03 Maison de Services Au Public = demande de subvention au titre du FDI, de la DETR, du FSIL et de la « réserve parlementaire »

Dans le cadre de la création d'une Maison de Services Au Public prévue en milieu de l'année 2017, des travaux de création d'un bureau d'accueil au passage au fil de l'eau doivent être réalisés.

Plusieurs demandes de subvention sont donc à prévoir :

- une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture ;
- une demande de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) auprès de la préfecture ;
- une demande de Réserve Parlementaire auprès de M. Vigier, député d'Eure-et-Loir ;
- une demande de subvention auprès du Fonds départemental d'investissement (FDI) du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de réalisation des travaux de création d'une Maison de Services Au Public (MSAP), pour un montant de 65.700 €uros hors taxes - soit 78.840 €uros toutes taxes comprises.
- ✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de :
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.)
 - Monsieur le Préfet d'Eure et Loir dans le de la D.E.T.R. et du F.S.I.L,
 - Monsieur VIGIER Philippe – Député d'Eure-et-Loir dans le cadre des fonds de la « réserve parlementaire ».

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Montant des travaux	65.700 €uros.....	H.T.	
⇒ Subvention F.D.I. (30 %)		19 710 €uros
⇒ Subvention D.E.T.R. (20 %)		13 140 €uros
⇒ Subvention F.S.I.L. (20 %)		13 140 €uros
⇒ Subvention auprès de Monsieur Philippe VIGIER Député d'Eure-et-Loir dans le cadre de la « réserve parlementaire »		10 000 €uros
⇒ Emprunt (comprenant la TVA)		22 850 €uros
⇒ T.V.A.	13 140 €uros	
Total T.T.C.	78 840 €uros		78 840 €uros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux = mai 2017
- Fin des travaux = décembre 2017

- ✓ **Mandate** le maire pour qu'il dépose le dossier auprès des services concernés.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/04 Restauration des orgues = demande de subvention dans le cadre de la « réserve parlementaire »

La paroisse « St Romain aux Marches du Perche » a proposé de monter un projet de restauration des orgues de l'église de Brou (un orgue de chœur et des grandes orgues en tribune) qui ne fonctionnent plus depuis 30 ans. Après l'acceptation de principe de la commune, il a été décidé de lancer ce projet qui sera co-financé par la paroisse.

Après consultation auprès d'experts, il a été décidé de rénover les grandes orgues avec un système de transmission électronique et l'installation d'une console dans le chœur.

Considérant que dans le cadre du budget primitif 2017, une aide au financement de projets communaux peut être sollicitée auprès des élus départementaux, sur leurs réserves parlementaires ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** une subvention d'un montant de 6.000 €uros H.T. auprès de Monsieur VIGIER Philippe – Député d'Eure-et-Loir – dans le cadre des fonds de la « réserve parlementaire » pour la restauration des orgues de l'église de Brou (un orgue de chœur et des grandes orgues en tribune, dont le coût estimatif s'élève à : 52.840 €uros hors taxes – soit 63.408 €uros toutes taxes comprise.
- ✓ **Mandate** le maire pour qu'il dépose le dossier auprès du service concerné.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/05 Sécurisation de l'intersection = demande de subvention au titre du FDI

Afin de sécuriser l'espace qui se situe au croisement de l'avenue Gallieni et de la rue Pont-Mousson (RD955-RD921 & RD 158), la commune envisage l'aménagement d'un carrefour sur une voie départementale par la mise en place de feux tricolores.

Une demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil Départemental doit être effectuée.

Le Conseil municipal, à la majorité des voix moins une abstention :

- ✓ **Approuve** le projet de sécurisation de l'espace qui se situe au croisement de l'avenue Gallinéri, de la rue Pont-Mousson, rue de châteaudun et avenue Kennedy, et (RD955-RD921 et RD158), pour un montant de 46 531 €uros hors taxes - soit 55 837 €uros toutes taxes comprises.
- ✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Montant des travaux	46 531 €uros.....	H.T.	
⇒ Subvention F.D.I. (30 %)		13 959 €uros
⇒ Emprunt (comprenant la TVA)		41 878 €uros
⇒ T.V.A.	<u>9 306 €uros</u>	
Total T.T.C.	55 837 €uros		55 837 €uros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux = septembre 2017
- Fin des travaux = décembre 2017

- ✓ **Mandate** le maire pour qu'il dépose le dossier auprès du service concerné.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017 Et de l'affichage le : 01 février 2017
--

2017/06 Eclairage public = demande de subvention auprès du S.D.E.

Dans le cadre du renouvellement de 16 armoires électriques une demande de subvention doit être effectuée auprès du Syndicat Départemental d'Énergies (SDE).

Le coût unitaire d'une armoire électrique est estimé à 3500 €uros HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de renouvellement de 16 armoires électriques, pour un montant de 56 000 €uros hors taxes – soit 67 200 €uros toutes taxes comprises.
- ✓ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergies pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Montant des travaux	56 000 €uros	H.T.	
⇒ Subvention S.D.E. (25 %)		14 000 €uros
⇒ Emprunt (comprenant la TVA)		53 200 €uros
⇒ T.V.A.	<u>11 200 €uros</u>	
Total T.T.C.	67 200 €uros		67 200 €uros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux = septembre 2017
- Fin des travaux = décembre 2017

✓ **Mandate** le maire pour qu'il dépose le dossier auprès du service concerné.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017 Et de l'affichage le : 01 février 2017
--

2017/07 Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure et Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loir pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de services matière d'efficacité énergétique

Plus de 250 communes et EPCI adhèrent déjà au groupement d'achat d'électricité et/ou de gaz naturel constitué par le SDE 28 et les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

Cette initiative menée par trois acteurs spécialistes des questions énergétiques a notamment permis :

- de décharger totalement les communes et EPCI des procédures de consultation s'agissant de marchés très complexes,
- de massifier les besoins et de parvenir ainsi à un volume suffisamment important pour amener les fournisseurs à présenter leurs meilleurs propositions (à consommation égale, les offres retenues en 2015 auront permis une réduction moyenne des coûts de près de 11 % pour l'électricité (marché comportant 30% d'énergie verte) et de plus de 19% pour le gaz naturel.

Par ailleurs, ce groupement d'achat est le seul à fournir une assistance locale permanente en cas de problèmes ou de question sur la fourniture en énergie de nos équipements, notre syndicat d'énergie, le SDE 28, assurant le rôle de pilote pour le département d'Eure-et-Loir.

Conclu en 2015, le marché actuel arrivera à échéance le 31 mai 2017 et il convient d'ores et déjà de préparer le lancement des nouvelles consultations pour un marché de fourniture de gaz naturel qui débutera le 1^{er} juin 2017 pour tout site quel que soit le volume d'énergie consommée.

Considérant que la commune de Brou a des besoins en matière de fournitures et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétiques,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôles Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Brou, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Brou sera systématiquement amenée à confirmer ou non sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de l'adhésion de la Commune de Brou au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- ✓ **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- ✓ **Prend acte** que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- ✓ **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Brou, et ce sans distinction de procédures,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les Marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- ✓ **S'engage** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- ✓ **Habilite** le coordonnateur et le pilote départemental à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Brou.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
 Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/08 Redevance de la Société Mandon relative au marché de Brou= rectification

Une erreur s'est glissée dans le tableau des tarifs communaux votés au dernier Conseil municipal concernant la redevance versée par la société Mandon dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du marché.

Compte tenu d'une augmentation des tarifs des droits de places des foires et marchés de 2,25 % pour l'année 2017,

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **Décide** d'appliquer, pour l'année 2017, comme redevance perçue par la commune pour le marché, la somme de 36.810 Euros.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
 Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/09 Adoption des règlements intérieur de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire explique que la Commune de Brou met à disposition des associations ou des particuliers une salle des fêtes, située rue du foyer, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. Cependant, afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, il convient de modifier les règlements de la salle des fêtes (un règlement pour association et un règlement pour particuliers) C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé. Il explique que ce règlement sera annexé au contrat de location des utilisations de cette salle.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux règlements de la salle des fêtes tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

✓ **D'approuver** les nouveaux règlements de la salle des fêtes annexés à la délibération.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/10 Bibliothèque municipale = tarifs 2017

Dans le cadre du transfert de la bibliothèque intercommunale à la commune de Brou à compter du 1^{er} janvier, il convient de voter les tarifs pour l'année 2017.

Les tarifs étudiés et validés par les commissions des finances et des travaux qui se sont réunies le 19 janvier sont les suivants :

- Abonnement annuel adulte : 6 Euros
- Abonnement annuel pour les – de 18 ans : gratuit
- Abonnement annuel pour les habitants hors commune : 10 Euros
- Tarifs photocopies : gratuites pour les – 16 ans uniquement à objectif scolaire, interdites pour les + de 16 ans.
- Pénalités pour retard de restitution d'ouvrages : à partir de 2 rappels, le lecteur devra rembourser le livre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

✓ **Fixe** les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Abonnement annuel adulte : 6 Euros
- Abonnement annuel pour les – de 18 ans : gratuit
- Abonnement annuel pour les habitants hors commune : 10 Euros
- Tarifs photocopies : gratuites pour les – 16 ans uniquement à objectif scolaire, interdites pour les + de 16 ans.
- Pénalités pour retard de restitution d'ouvrages : à partir de 2 rappels, le lecteur devra rembourser le livre.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
Et de l'affichage le : 01 février 2017

2017/11 Recondution des conventions de mises à disposition de services et/ou de personnels

Les communes et EPCI peuvent établir des conventions de mise à disposition de services ou de personnels dans le souci d'une bonne organisation des services et de rationalisation des coûts de fonctionnement.

Ces conventions peuvent être au bénéfice de la commune ou de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun définissant les conditions de mise à disposition au profit de la commune de Brou de 6 agents (4 atsem et 2 adjoints techniques) pour des missions liées à la restauration scolaire à raison de 6/35^{ème} par atsem et 8 à 9 heures par adjoints techniques.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir au profit de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun définissant les conditions de mise à disposition de 3 agents à temps complet pour assurer la restauration des accueils de loisirs organisés hors période scolaire, un intervenant « sport » à l'école élémentaire Jules Verne et du personnel technique sur demandes d'intervention pour des travaux d'entretien et de maintenance sur les différents bâtiments relevant de la compétence de la communauté de communes.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 31 janvier 2017
 Et de l'affichage le : 01 février 2017

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur MASSON donne communication :

- ✗ **Courrier du Conseil Régional du Centre-Val de Loire**
 Compétences en matière de transport routier interurbain à compter du 1^{er} janvier 2017 et de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017
- ✗ **Courrier de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la région de Brou**
 Remerciements aux services techniques de la ville pour aides logistiques
- ✗ **Membres du Conseil municipal de Brou siégeant au sein des commissions de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun :**

COMMISSIONS THEMATIQUES
<i>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AGRICULTURE / COMMERCE ET ARTISANAT</i>
VOUZELAUD Etienne
HERMELINE Magali
<i>TOURISME</i>
PELLETIER Jean-Michel
DOUCET Josiane
<i>CULTURE ET SPORT</i>
THIRARD Françoise
KIBLOFF Marc
MONACO Yannick
<i>PETITE ENFANCE / SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE / JEUNESSE ET AINES</i>
SALIN Nathalie
ALLION Josiane
SARRAZIN Marie-Claude
MASSON Philippe (Vice-Président de la commission)
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT / TRANSPORTS ET NUMERIQUE</i>
SALIN Nathalie
LOUIS Jean-Christophe
<i>SANTE</i>
SARRAZIN Marie-Claude
LESIEUR Marie-Claude
MASSON Philippe
MONACO Yannick
<i>ENVIRONNEMENT (EAU / ASSAINISSEMENT / DECHETS / RIVIERES) ET TRAVAUX (VOIRIE / ECLAIRAGE PUBLIC)</i>
CAILLARD Patrick
DEBUSNE Patrick
<i>FINANCES ET MOYENS GENERAUX</i>
KIBLOFF Marc (Vice-Président de la commission)
<i>COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)</i>
KIBLOFF Marc
CAILLARD Patrick
SARRAZIN Marie-Claude (Suppléante)
PELLETIER Jean-Michel (Suppléant)

TOUR DE TABLE

- Monsieur KIBLOFF annonce les dates des prochaines commissions intercommunales :
 - Commission Locale de Transfert de Charges (C.L.E.T.C.) le 6 février 2017 à 17h30
 - Commission « Développement Économique » le 8 février 2017 à 17h30
- Madame THIRARD informe que 5.383 €uros ont été récoltés dans le cadre du Téléthon. Elle remercie tous les bénévoles, commerçants, donateurs ainsi que les jeunes du CMJ. Elle indique également que la première réunion visant à préparer la 2^{ème} édition des Estiv'halls aura lieu le 9 février prochain à 20h30 à la salle Valadier. Enfin l'association « Brou Dynamik » proposera le samedi 4 février une soirée « tartiflette ».
- Madame SALIN fait un point sur les fermetures de classes envisagées par le ministère de l'Éducation Nationale. Une délégation composée de directeurs d'écoles et d'élus s'est rendue à la mi-janvier à l'Académie d'Orléans-Tours afin de protester contre les fermetures de classes annoncées à l'école du Chat perché et de Jules Verne. La classe du chat Perché devant être fermée devrait pouvoir être sauvée.

Par ailleurs, Madame SALIN informe l'assemblée du projet des jeux inter CMJ qui pourraient avoir lieu cet été au Parc de Loisirs.
- Monsieur PELLETIER indique qu'il a participé à une formation intitulée « L'élus face au risque terroriste et problématique sécuritaire » extrêmement intéressante.

Fin de séance 22 h 30